

CAHIER DES CHARGES DES VITRINES REFRIGEREES A SERVICE ARRIERE

1. OBJET

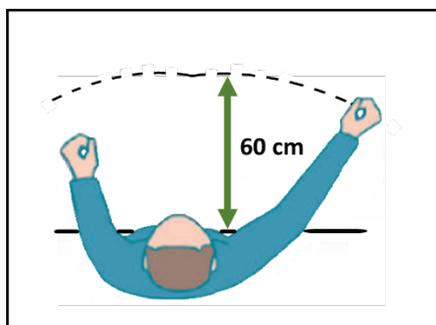
Ce cahier des charges définit les exigences techniques auxquelles sont soumises les vitrines réfrigérées pour être subventionnables. Ces exigences visent à prévenir les risques de troubles musculosquelettiques en réduisant la fréquence et la durée des gestes et postures les plus pénibles et les plus pathogènes, notamment les flexions du rachis, les torsions du rachis, les bras tendus vers l'avant, les mains au-dessus du niveau des épaules.

2. TYPE DE MATERIEL SUBVENTIONNABLE

Vitrine réfrigérée à service arrière.

3. EXIGENCES TECHNIQUES

- ▶ La vitrine est neuve et conforme aux normes françaises et européennes en vigueur.
- ▶ **Atteinte des produits :**
 - la distance maximale entre le vendeur et les produits disposés sur les plateaux d'exposition est inférieure ou égale à 60 cm ;



Cette exigence peut être respectée :

- soit par une vitrine (y compris plans de travail) d'une largeur inférieure ou égale à 60 cm ;
- soit par des plans de travail mobiles permettant au vendeur de se rapprocher des plateaux d'exposition jusqu'à rendre la distance maximale entre lui et les produits inférieure ou égale à 60 cm ;
- soit par des plateaux d'exposition mobiles permettant le rapprochement des produits du vendeur à une distance inférieure ou égale à 60 cm.
- les plateaux d'exposition sont horizontaux ;

- les plateaux d'exposition sont situés, sur un ou plusieurs niveaux, à une hauteur comprise entre 81 cm et 120 cm ;
- l'espace pour les pieds est de plus de 13 cm de hauteur et plus 21 cm de profondeur sur toute la longueur de la vitrine, côté vendeur comme côté client.
- ▶ **Transfert des produits aux clients :**
 - En fonction du nombre de vendeurs pouvant servir en même temps, sont prévues une ou plusieurs zones où la hauteur du mobilier est inférieure ou égale à 93 cm.
- ▶ **Chargement-déchargement des plateaux d'exposition, nettoyage de la vitrine et des plateaux d'exposition :**
 - Sur toute la longueur de la vitrine, les vitres s'ouvrent à la française, c'est-à-dire autour d'un axe vertical comme une fenêtre ;
 - Les plateaux d'exposition sont aisément démontables et manipulables. Leurs dimensions permettent leur lavage en lave-batterie.

Un plan de la vitrine indiquant les dimensions relevant du cahier des charges est également communiqué à la Carsat (ou CGSS ou Cramif).

4. MODALITES DE CONTROLE DU RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

▶ Contrôle a priori sur pièces :

Lors de la demande de subvention, le devis et la facture communiqués à la Carsat (ou CGSS ou Cramif) par le demandeur précisent les caractéristiques techniques relevant du cahier des charges. Lors de la demande de subvention, un plan de la vitrine indiquant les dimensions relevant du cahier des charges est également communiqué à la Carsat (ou CGSS ou Cramif).

▶ Contrôle a posteriori sur place :

La Carsat (ou CGSS ou Cramif) contrôle la réalité de l'investissement et sa conformité au cahier des charges lors d'une visite de l'entreprise bénéficiaire de la subvention.